

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/39

Sur le rapport de Pierre COULOMB

Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées et approbation d'une convention d'objectifs

L'association Mobilidées, créée fin 2012, a pour objectif la mise en œuvre du Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), élaboré collectivement avec les associations de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, la Zone d'Activités de la Plaine de Jouques sur Gémenos et la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne qui représente le bassin d'activités le plus important du Territoire avec 12 000 salariés.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDIE auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Conscients de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et d'anticiper sur les démarches individuelles des entreprises soumises à l'obligation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), le rôle de l'association doit permettre :

- De favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes de déplacement alternatifs pour les salariés, les clients et les visiteurs des entreprises et des établissements situés dans le secteur considéré ;
- D'améliorer l'organisation et la sécurité des déplacements des personnes sur ce secteur.

Afin de consolider les résultats plus que satisfaisant obtenu depuis 2012 et de poursuivre le déploiement du plan d'action du PDIE et plus largement le conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés, il convient d'apporter une aide de 13.000€ à l'association sous la forme d'une subvention par le biais d'une convention annuelle.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-3 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Considérant

- Le partenariat en cours avec l'association pour l'animation et le suivi du Plan de Déplacement Inter-Entreprise ;
- La convention ci-annexée.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la convention d'objectifs d'un montant de 13.000 €.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-39-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017